

Scolarisation et handicap

Calendrier de préparation de la rentrée de septembre 2026

Le dépôt d'un dossier à la MDPH s'accompagne des documents suivants :

1 - Les documents obligatoires à la recevabilité :

- Formulaire (à compléter par la famille ; signé par les deux parents ou les représentants légaux si l'élève est mineur)
- Certificat médical de moins d'un an
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité de l'enfant et des représentants légaux
- Attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

2 - Les documents obligatoires pour l'évaluation :

- Ils dépendent du moyen de compensation demandé et sont listés dans les tableaux des pages suivantes.
- Si votre demande est couplée avec une demande financière (AEEH / PCH) : les devis, prescriptions médicales, bilans de suivis paramédicaux*... doivent également être transmis.

Tout dossier doit être déposé complet (pièces de recevabilité et pièces d'évaluation).

La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites* fixées dans ce calendrier ne permettra pas de garantir la mise en œuvre effective des moyens de compensation pour la rentrée scolaire (affectation, recrutement du personnel d'aide humaine...).

*** la date prise en compte est la date de recevabilité du dossier et non la date de réception à la MDPH**

Focus sur le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) :

Pour une première demande à la MDPH, ce document sera rédigé en réunion d'équipe éducative de l'établissement scolaire de votre enfant qui vous le transmettra afin de le joindre au dossier MDPH. Il peut être dématérialisé et enregistré dans votre LPI (livret parcours inclusif) par l'équipe éducative. Dans ce cas, le numéro de LPI fourni par l'établissement est à préciser dans le dossier MDPH.

Si c'est un renouvellement des droits, ce document sera renseigné par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) rattaché à l'établissement scolaire de votre enfant. L'enseignant référent transmettra ce document directement à la MDPH.

AESH - MPA

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 20 mars 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place. Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 10 avril 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Matériel pédagogique adapté (MPA)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 20 mars 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place. Argumentaire de l'établissement scolaire Bilan et argumentaire d'un ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 10 avril 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Argumentaire de l'école

ORIENTATION SCOLAIRE

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Maintien en grande section de maternelle		27 mars 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) complémentaire(s) si suivi(s) *
ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	Première demande	6 mars 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place. Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) * <u>ULIS lycée :</u> bilans des stages effectués au moment de la demande et projet d'orientation post 3^{ème}
	Renouvellement	27 mars 2026	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Orientation en EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté)			<u>Envoi à la CDOEA (commission d'orientation vers les enseignements adaptés) pour le 1^{er} et 2nd degré :</u> • Demande informatisée sur le serveur de la DSDEN • Avis famille (vœux des établissements souhaités) • GEVA-sco Pour les élèves de primaire : Du 10/11/2025 au 09/01/2026 https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd54PCQOPs61EeaEaKLr1hlzxXvJldV3sj4%3D Pour les élèves de collège non pré-orientés : Du 02/02/2026 au 13/03/2026 https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd6t4IPWuhAu2oyAZtYAQ4f7jFaOS0g%3D <u>Envoi à la MDPH pour le 1^{er} et 2nd degré :</u> par la famille : • Bilan(s) du ou des suivi(s) * • Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans par l'enseignant référent : • GEVA-sco réexamen • Évaluations scolaires CDOEA
		Pré-orientation 1 ^{er} degré : 12 février 2026	
		Orientation 2 nd degré : 34 avril 2026	

Concerne les élèves ayant un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

L'ensemble des modalités est détaillé dans la circulaire départementale de rentrée 2024 relative aux orientations en EGPA.

La MDPH évalue uniquement les 1^{ères} demandes.
La CDAPH notifiara l'orientation pour la durée du collège.

1^{ère} ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)	toute l'année	Certificat médical d'un pédopsychiatre GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « <i>Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel</i> » du GEVA-sco) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Pour les autres établissements et services medico-sociaux		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Ce bilan psychologique n'est pas demandé pour les déficiences motrice, auditive et visuelle. Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

RENOUVELLEMENT ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Pour tous les établissements et services médicaux sociaux	6 mois avant la date de fin des droits	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) * Bilan / argumentaire de l'établissement ou du service médico-social concerné
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT	6 mois avant la date de fin des droits	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « <i>Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel</i> » du GEVA-sco) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

UNITES SPECIFIQUES

Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) Dispositif d'Autorégulation (DAR)	6 mars 2026	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
--	---------------------------	---

* orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Transport scolaire des élèves en situation de handicap

La demande est à adresser à l'unité transport scolaire des élèves en situation de handicap du Conseil départemental.
Formulaire à retourner au plus tard le **samedi 11 avril 2026**

Pour plus d'informations :

<https://www.finistere.fr/aides-et-services/personnes-handicapees/transport-scolaire-des-eleves-en-situation-de-handicap/>